



Notice d'emploi N° 7575 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique: Fongicide
Formulation: SL concentré soluble dans l'eau
Teneur en substances actives: 51.7 % phosphonate de potassium (755 g/l)
Nom UICPA: KH₂PO₃ und K₂HPO₃

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage: Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires: Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

LBG-01F34

Numéro d'homologation fédéral: F-6717

Pays d'origine: France

Numéro d'homologation étranger: 2100041

Titulaire de l'autorisation étranger: Luxembourg Pamol (Cyprus) LTD., Chypre

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
fraise	Effet partiel: mildiou du fraisier	Concentration: 0.5 % Dosage: 5 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: pulvérisation	1, 2
fraise	coeur brun du fraisier, mildiou du fraisier, racines rouges du fraisier	Dosage: 5 l/ha Application: avant la floraison et après la récolte., arroser.	1
Arboriculture			
poirier / nashi, pommier	Effet partiel: tavelure tardive des fruits à pépins	Concentration: 0.2 % Dosage: 3.2 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s) Application: pulvérisation, A partir du stade 76-89 (BBCH) jusqu'à 2 semaines avant la récolte.	3, 4
poirier / nashi, pommier	Effet partiel: tavelure des arbres fruitiers à pépins	Concentration: 0.2 % Dosage: 3.2 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s) Application: dès le débourrement., pulvérisation	3, 4

Viticulture

vigne	Effet partiel: mildiou de la vigne	Concentration: 0.2 % Dosage: 3.2 l/ha Application: traitements pré- et post-floraux jusqu'à mi-août au plus tard., pulvérisation	4, 5, 6
-------	---------------------------------------	--	---------

Culture maraîchère

Baby-Leaf (Asteraceae)	mildiou de la laitue	Dosage: 3 l/ha Délai d'attente: 14 Jours Application: pulvérisation	7, 8
artichaut	mildiou de l'artichaut	Dosage: 3.5 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: pulvérisation	9, 10
aubergine	mildiou de l'aubergine	Dosage: 4 l/ha Délai d'attente: 15 Jours Application: pulvérisation	9, 11
chicorée witloof (chicorée-endive)	mildiou de la laitue, Pythium spp.	Dosage: 3.5 l/ha Délai d'attente: 15 Jours Application: pulvérisation	7, 9
concombre	mildiou des cucurbitacées	Concentration: 0.35 % Dosage: 3.5 l/ha Délai d'attente: 15 Jours Application: En cas de risque de contamination., pulvérisation	9, 10
courges (écorce non comestible)	mildiou des cucurbitacées	Dosage: 3.5 l/ha Délai d'attente: 15 Jours Application: pulvérisation	9, 10
poivron	mildiou du poivron	Dosage: 4 l/ha Délai d'attente: 15 Jours Application: pulvérisation	9, 11
salades (Asteraceae)	mildiou de la laitue	Dosage: 3 l/ha Délai d'attente: 14 Jours Application: pulvérisation	7, 8

Culture ornementale

arbres et arbustes (hors forêt)	Effet partiel: champignons pathogènes du sol (fonte ou toile des semis)	Dosage: 5 l/ha Application: arroser.	4, 12
cultures florales et plantes vertes	mildious des plantes ornementales	Concentration: 0.5 % Application: pulvérisation	13

Charges générales / agronomiques:

- 1 En tout au maximum 3 traitements par pulvérisation et arrosage par culture et par année.
- 2 Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 3 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 4 Sur la même parcelle, 6 traitements par année au maximum.
- 5 Convient également au traitement par voie aérienne.
- 6 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.
- 7 4 traitements au maximum par culture.
- 8 7 à 10 jours d'intervalle entre les traitements.
- 9 Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
- 10 3 traitements au maximum par culture.
- 11 5 traitements au maximum par culture.
- 12 1ère application: à la plantation.
- 13 6 traitements au maximum par culture et par année.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.